

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 19 février 2026

02.2026-23	EQUIPEMENTS AQUATIQUES Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Maintenance et remplacement des chloromètres et des hydro-éjecteurs de la piscine Aqua'val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément-92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément-92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX pour assurer la maintenance et remplacement des chloromètres et des hydro-éjecteurs de la piscine Aqua'val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine, pour un montant de 9 465,63 € HT soit 11 358,77 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »